

fédération française d'études et de sports sous-marins

FONDÉE EN 1965 - MEMBRE FONDATEUR DE LA CONFÉDÉRATION MONDIALE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES

COMMISSION NATIONALE DE NAGE EN EAU VIVE



RÈGLEMENT

FORMATION



RÈGLEMENT FORMATION

Baptême

Brevets de nageurs

L'alevin
La truite

Flotteur de bronze
Flotteur d'argent
Flotteur d'or

Brevets de cadres techniques

Initiateur
Moniteur 1er degré (M.F.1.)
Moniteur 2ème degré (M.F.2.)
Instructeur Régional (I.R.)
Instructeur National (I.N.)

Juge de slalom.
Juge de nage acrobatique
Commissaire de course.

Le Responsable
National Formation
Nage en Eau - Vive / F.F.E.S.S.M.

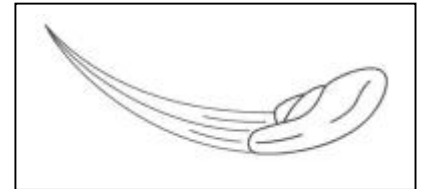
Thierry RAVOISIER

Le Président
de la Commission Nationale
Nage en Eau - Vive / F.F.E.S.S.M.

Jacques COQUELIN

Le Président
de la Fédération Française
d'Études et de Sports sous-marins

Francis IMBERT



BAPTÊME

Le symbole du certificat de baptême N.E.V - F.F.E.S.S.M est représenté par le sigle ci-dessus.

CONDITIONS DE CANDIDATURE - DOSSIER

- Savoir nager (test)
- Autorisation parentale pour les mineurs.

NATURE DE L'ÉPREUVE

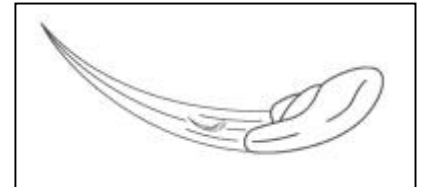
- Le premier contact avec la nage en Eau-Vive peut-être reconnu par l'attribution d'un certificat de baptême.
- L'épreuve consiste à descendre un cours d'eau ou une rivière artificielle de difficultés de classe III.
- La palanquée de cinq nageurs maximum doit être sous la conduite d'un Cadre technique accompagné au moins d'un nageur confirmé du niveau flotteur d'argent.

MODALITES D'ATTRIBUTION

- Le certificat de baptême est attribué sous l'égide d'un club ou d'une école F.F.E.S.S.M.
- Il est enregistré et numéroté par le club organisateur ou l'école F.F.E.S.S.M.
- Il est signé par le Président du club ou de l'école F.F.E.S.S.M. et du parrain, celui-ci étant le Cadre Technique ayant effectué la descente avec le candidat.



L'ALEVIN



Le symbole du certificat de l'alevin N.E.V - F.F.E.S.S.M est représenté par le sigle ci-dessus.

CONDITIONS DE CANDIDATURE – DOSSIER

- Être âgé de 8 ans révolus le jour de l'examen.
- Etre en possession de la licence F.F.E.S.S.M. de l'année.
- Avoir un certificat médical de non contre indication à l'activité Nage En Eau Vive ou autre activité F F E S S M, délivré par un médecin fédéral ou un médecin diplômé de médecine du sport.
- Avoir une autorisation parentale pour cette activité.

ÉPREUVES

Pratique en piscine.

- ⇒ Effectuer 25 mètres en nage libre sans support flottant et sans s'arrêter.
- ⇒ Sur un fond n'excédant pas 1 mètre de profondeur, effectuer un parcours immergé d'une distance égale ou supérieure à 3 mètres.

Pratique en rivière (classe II)

Après avoir veillé à ce que l'enfant soit équipé correctement, lui faire effectuer :

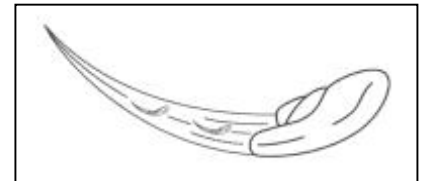
- ⇒ Une reprise de courant.
- ⇒ Une traversée.
- ⇒ Un stop.
- ⇒ Le faire se diriger à droite et à gauche.
- ⇒ Le faire maintenir une position au sein d'une palanquée.

JURY:

- Le Jury est composé :
- Du Président du Club ou de son représentant
- D'un cadre technique.
- Le Président du Jury est le Président du Club ou son représentant.

MODALITES D'ATTRIBUTION

- Pour être reçu, le candidat devra effectuer correctement et avec aisance les épreuves pratiques.
- Le brevet est attribué sous l'égide d'un Club ou d'une école F.F.E.S.S.M.
- Le brevet est signé par le Président du Club et le Jury.



LA TRUITE

Le symbole du certificat de la truite N.E.V- F.F.E.S.S.M est représenté par le sigle ci-dessus.

CONDITIONS DE CANDIDATURE – DOSSIER

- Être âgé de 10 ans révolus le jour de l'examen.
- Etre en possession de la licence F.F.E.S.S.M. de l'année.
- Avoir un certificat médical de non contre indication à l'activité Nage En Eau Vive ou autre activité F F E S S M, délivré par un médecin fédéral ou un médecin diplômé de médecine du sport.
- Avoir une autorisation parentale pour cette activité.
- Avoir effectuer 5 descentes depuis l'obtention du brevet de « l'alevin »

Épreuves

Pratique en piscine :

- ⇒ Effectuer 50 mètres en nage libre sans support flottant et sans s'arrêter.
Sur un fond n'excédant pas 1 mètre de profondeur, effectuer un parcours immergé d'une distance égale ou supérieure à 5 mètres.

Pratique en rivière (classe II passage III)

- ⇒ L'enfant doit savoir s'équiper seul. Après contrôle de l'équipement du jeune nageur, lui faire effectuer:
- ⇒ Une reprise de courant.
- ⇒ Une traversée.
- ⇒ Un retournement.
- ⇒ Un stop.
- ⇒ Le faire se diriger à droite et à gauche.
- ⇒ Le faire maintenir une position au sein d'une palanquée.

théorie

- ⇒ Interprétation des signes de communication.
- ⇒ Du bord de la rivière, l'enfant doit effectuer une lecture du torrent en expliquant ce qu'il voit (pleureuse, contre, rouleaux, veine, etc).

JURY:

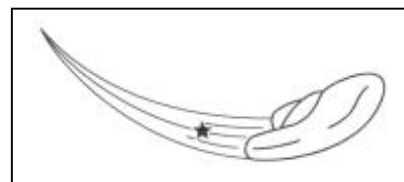
- Le Jury est composé :
- Du Président du Club ou de son représentant.
- D'un cadre technique.
- Le Président du Jury est le Président du Club ou son représentant.

MODALITES D'ATTRIBUTION

- Pour être reçu, le candidat devra satisfaire aux épreuves théoriques et effectuer correctement et avec aisance les épreuves pratiques.
- Le brevet est attribué sous l'égide d'un Club ou d'une école F.F.E.S.S.M.
- Le brevet est signé par le Président du Club et le Jury.



FLOTTEUR de BRONZE



Le symbole du certificat de flotteur de bronze N.E.V - F.F.E.S.S.M est représenté par le sigle ci-dessus.

CONDITIONS DE CANDIDATURE - DOSSIER

- Etre âgé de 12 ans révolus le jour de l'examen.
- Etre en possession de la licence F.F.E.S.S.M. de l'année.
- Avoir un certificat médical de non contre indication à l'activité Nage En Eau Vive ou autre activité F.F.E.S.S.M., délivré par un médecin fédéral ou un médecin diplômé de médecine du sport.
- Autorisation parentale.

NATURE DES EPREUVES

☞ THEORIQUES :

- 1 → Connaissance des règles élémentaires de sécurité.
- 2 → Connaissance des signes de communication.
- 3 → Notions succinctes sur le milieu et le matériel, le respect et la protection de l'environnement.
- 4 → Connaissance de la terminologie élémentaire.

☞ PRATIQUES :

- 1 → S'équiper correctement.
- 2 → Réaliser à droite et à gauche.
 - Bacs.
 - Reprises de courant.
 - Stops en contre de rive et de rocher.
 - Retournement.
- 3 → Descente technique d'un parcours de classe III au cours de laquelle le candidat devra franchir un seuil.

JURY:

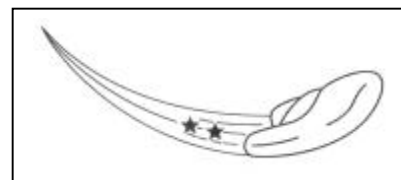
- Le Jury est composé :
- Du Président du Club ou de son représentant
- D'un cadre technique.
- Le Président du Jury est le Président du Club ou son représentant.

MODALITES D'ATTRIBUTION

- Pour être reçu, le candidat devra satisfaire aux épreuves théoriques et effectuer correctement et avec aisance les épreuves pratiques.
- Le brevet est attribué sous l'égide d'un Club ou d'une école F.F.E.S.S.M.
- Le brevet est signé par le Président du Club et le Jury.



FLOTTEUR D'ARGENT



Le symbole du certificat de flotteur d'argent N.E.V - F.F.E.S.S.M est représenté par le sigle ci-dessus.

CONDITIONS DE CANDIDATURE - DOSSIER.

- Être âgé de 16 ans révolus le jour de l'examen.
- Etre en possession de la licence F.F.E.S.S.M. de l'année.
- Etre titulaire du flotteur de bronze.
- Avoir effectué depuis l'obtention de ce dernier un minimum de six descentes dont deux de classe IV sur deux torrents différents, validées sur le carnet du nageur.
- Avoir un certificat médical de non contre indication à l'activité Nage En Eau Vive ou autre activité F F E S S M, délivré par un médecin fédéral ou un médecin diplômé de médecine du sport.
- Remplir le formulaire d'inscription à l'examen, signé par le Président du club d'appartenance.
- Autorisation parentale.

NATURE DES EPREUVES :

☞ THEORIQUES (*coefficient 6*).

- 1 → - Connaissance du matériel et de l'équipement (*oral- coefficient 1*).
- 2 → - Prérrogatives et terminologie N.E.V (*écrit - coefficient 1*).
- 3 → - Connaissance du torrent (*écrit - coefficient 3*).
 - Les dangers.
 - Les aspects physiques.
 - Sécurité et secours.
 - Les utilisateurs.
- 4 → - Connaissances des techniques de base (*oral - coefficient 1*).

☞ PRATIQUES (*coefficient 7*).

- 1 → **Lecture du torrent (*coefficient 1*).**
- 2 → **Techniques de base (*coefficient 1*).**

- Le candidat devra effectuer une descente sur un torrent de classe III à IV au cours de laquelle, il montrera au Jury ses capacités à :
 - Utiliser un courant porteur et un contre-courant.
 - Réaliser un ralentissement pour ne pas dépasser un nageur.
 - Effectuer des stops en contre de rive et en contre de rocher.

3 → **Exercices à la base d'une chute** (*coefficient 2*).

- Se laisser tasser par le rappel sans flotteur, plusieurs fois, en utilisant un contre-courant pour revenir à la base de la chute, puis, même opération avec un flotteur.
- Quitter la rive et gagner la base de la chute en utilisant le bon courant.
- Placer puis équilibrer son flotteur dans le rappel, sans être tassé ni roulé (position de la truite).
- Effectuer à la base d'une chute, un minimum de deux retournements successifs.
- Effectuer une chandelle de dégagement.

4 → **retournement** (*coefficient 1*).

- Effectuer sur un rapide, une série de retournements gauche et droit.
- Effectuer une série de retournements de dégagement sur une veine et face à un obstacle.

5 → **Sauvetage** (*coefficient 2*).

- Lancer une corde de sécurité en intervention directe.
- Sortir avec corde et harnais, un nageur coincé à la base d'une chute.
- Garder la position de la truite à la base de la chute pendant le passage d'une palanquée, puis dégager un nageur en difficulté dans le rappel en quittant la position de la truite par un déplacement latéral à la base de la chute.

JURY:

- Le Jury est composé :
- Du Président du Club ou de son représentant.
- D'un cadre technique.
- Le Président du Jury est le Président du Club ou son représentant.

MODALITES D'ATTRIBUTION :

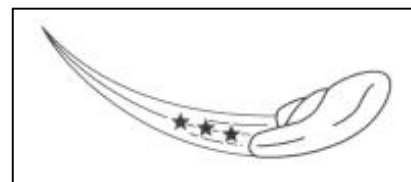
- Pour être reçu, le candidat doit obtenir une moyenne 10/20 respectivement aux épreuves théoriques et pratiques avec une note minimale de 10 aux épreuves de sauvetage.
- Chaque épreuve est notée sur 20 points.
- Le brevet est attribué sous l'égide du Club ou d'une Ecole F.F.E.S.S.M qui a la responsabilité de conserver les feuilles de notes des candidats.
- La Commission Régionale concernée établit et numérote les brevets à partir d'un bordereau d'attribution et les enregistre.
- - Le brevet est signé par le Président du Club et le Jury.

PREROGATIVES:

- Tenir les positions d'ouvreur ou de serre-file et d'effectuer des interventions spécifiques sous la responsabilité d'un cadre technique.
- Trois nageurs (maximum) titulaires du « **flotteur d'argent** » peuvent s'auto encadrer sur une rivière de classe III maximum.



FLOTTEUR D'OR



Le symbole du certificat de flotteur d'or N.E.V - F.F.E.S.S.M est représenté par le sigle ci-dessus.

CONDITIONS DE CANDIDATURE - DOSSIER.

- Être âgée de 18 ans révolus le jour de l'examen.
- Etre en possession de la licence F.F.E.S.S.M. de l'année.
- Etre titulaire du flotteur d'argent.
- Avoir effectué depuis l'obtention de ce dernier un minimum de dix descentes sur au moins 5 torrents différents dont 3 passages de classe V, validées sur le carnet du nageur.
- Avoir un certificat médical de non contre indication à l'activité Nage En Eau Vive ou autre activité F.F.E.S.S.M., délivré par un médecin fédéral ou un médecin diplômé de médecine du sport.
- Remplir le formulaire d'inscription à l'examen signé par le Président du club d'appartenance.
- Être titulaire du C.F.P.S. ou d'un titre admis en équivalence.

NATURE DES ÉPREUVES

☞ THEORIQUES (coefficient 4)

- 1 → - Notions élémentaires d'anatomie et de physiologie appliquée à la N.E.V.(écrit coefficient 1).
 - 2 → - Prérogatives et organisation d'une descente (écrit coefficient 1).
 - 3 → - Technique de reconnaissance d'un torrent (écrit coefficient 2).
- Notion élémentaire de topographie, de météorologie, d'hydrologie.
- Utilisation des documents et des différentes sources de renseignements.

☞ PRATIQUES (coefficient 9).

1 → Techniques de base (coefficient 3).

- Sur un parcours de 5 à 7 km classé IV au moins, le nageur devra exécuter les exercices suivants.
- Stop en contre de rive et en contre de rocher, stop avec entrée en retournement.
 - Reprise de courant à partir d'une rive, puis d'un rocher.
 - S'immobiliser dans un rouleau.
 - Bac rive à rive, rive - rocher - rive.
 - Bac rive à rive avec retournement dans le mouvement.

- 2 → **Aisance** (*coefficient 1*).
- Effectuer un bac sans flotteur.
 - Descendre un tronçon accidenté de 500 m sur une palme.
- 3 → **Actions à deux sur du classe IV** (*coefficient 1*).
- Avec un nageur à couple, descendre un rapide.
 - Avec un nageur à couple, franchir un seuil.
- 4 → **Sécurité** (*coefficient 2*).
- Placer un dispositif de sécurité sur un seuil et couvrir le passage.
 - Placer un dispositif de sécurité sur un enchaînement et couvrir le passage.
- 5 → **Sauvetage** (*coefficient 2*).
- Ramener sur la rive un nageur sans flotteur, en difficulté dans un rapide.
 - Intervenir sur un nageur sans flotteur, en difficulté sous un seuil.
 - Dégager un nageur avec flotteur ou un pratiquant de sport d'Eau vive, coincé sur un rocher.
 - Epreuve avec mannequin. (idem initiateur).

JURY

Le Jury est composé :

- Du Président de la Commission Régionale ou de son représentant.
- Du Responsable Formation Régional ou de son représentant.(minimum MF1)
- Le Président du Jury est le Président de la Commission Régionale ou son représentant.
- Un Membre du Jury ne peut cumuler plus de deux fonctions.

MODALITES D'ATTRIBUTION

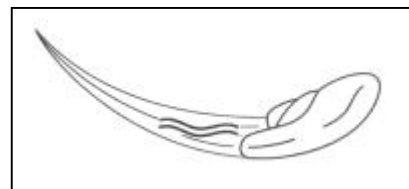
- - Pour être reçu, le candidat doit obtenir une moyenne de 10/20 respectivement aux épreuves théoriques et pratiques avec une note minimale de 10 à chacune des épreuves de secourisme, de sécurité et de sauvetage.
- - Chaque épreuve est notée sur 20 points.
- - L'organisateur doit informer, 1 mois avant la date de l'examen, le Responsable Formation Régional.
- - Le brevet est attribué sous l'égide de la Commission Régionale qui a la responsabilité :
 - De conserver les feuilles de notes des candidats
 - D'envoyer les bordereaux d'attribution d'examens à la Commission Nationale, qui à la charge de numérotter et d'enregistrer les brevets.
- - Le brevet est signé par le Président de la Commission Régionale et le Jury.

PREROGATIVES

- En plus de celles des nageurs « **flotteur d'argent** », cinq nageurs (maximum) titulaires « **flotteur d'or** » peuvent s'auto encadrer sur une rivière de classe IV maximum.



INITIATEUR



Le symbole du certificat d'initiateur N.E.V - F.F.E.S.S.M est représenté par le sigle ci-dessus.

CONDITIONS DE CANDIDATURE - DOSSIER

- Être âgé de 18 ans révolus le jour de l'examen.
- Être en possession de la licence F.F.E.S.S.M. de l'année.
- Être titulaire du flotteur d'argent.
- Avoir effectué depuis l'obtention de ce dernier, un minimum de douze descentes en encadrement de palanquée.
- Avoir un certificat médical de non contre indication à l'activité Nage En Eau Vive ou autre activité F.F.E.S.S.M., délivré par un médecin fédéral ou un médecin diplômé de médecine du sport.
- Être présenté par le Président du Club d'appartenance.
- Remplir le formulaire d'inscription à l'examen signé par le Président du club d'appartenance.
- Déposer le dossier auprès de la Commission Régionale concernée.
- Être titulaire du Certificat Fédéral de Premiers Secours ou d'une qualification admise en équivalence.

NATURE DES ÉPREUVES

- ☞ **THEORIQUES (coefficient 5).**
- 1 → - Organisation d'une descente dans le cadre d'un baptême ou d'un flotteur de bronze.
(écrit - coefficient 2).
 - 2 → - Règles élémentaires de sécurité : notions sur la conduite d'une palanquée.
(écrit - coefficient 2).
 - 3 → - Connaissance des prérogatives et des qualités pédagogiques d'un initiateur.
(oral - coefficient 1).

☞ **PRATIQUES (coefficient 3).**

1 → **Sauvetage [I] (coefficient 2).**

- Intervenir sur un nageur sans flotteur et en difficulté dans un rapide, puis le ramener à la rive.

2 → **Sauvetage [II] (coefficient 1).**

- En maillot de bain effectuer un parcours de 100 mètres nage libre puis remonter un mannequin immergé sur un fond de 3 à 5 mètres. Le candidat doit faire surface avec la face du mannequin hors de l'eau dans un délai maximum de 4 minutes, après le début de son épreuve et maintenir le mannequin en surface pendant 1 minute avec déplacement.

- **Épreuve validée par un Moniteur de plongée ou un Maître Nageur Sauveteur.**

- Cette épreuve se déroule normalement en piscine, mais elle peut avoir lieu en lac ou en mer, sur un plan d'eau délimité.

☞ **PEDAGOGIQUES (coefficient 8).**

1 → - Encadrement d'une palanquée (coefficient 1).

Cette épreuve consiste à effectuer une descente avec la responsabilité d'une palanquée, sur un parcours de classe IV, alternativement en position d'ouvreur et de serre-file.

2 → - Réalisation d'un baptême (Coefficient 2).

3 → - Conduite d'une séance d'initiation ou de perfectionnement avec un groupe d'élèves (coefficient

3)

le niveau des élèves pourra aller du débutant au nageur préparant le flotteur d'argent.

4 → - Présentation de la N.E.V. à un groupe d'élèves et exposé théorique d'une technique N.E.V, soit rappel dressage ou siphon, etc. (coefficient 1)

5 → - Entretien avec le Jury sur le contenu technique et le déroulement aux épreuves pédagogiques (coefficient 1).

JURY

- Du Président de la Commission Régionale ou de son représentant.

- Du Responsable Formation Régional ou de son représentant (minimum MF1), assisté d'un ou plusieurs cadres techniques selon le nombre de candidats.

- Le Président du Jury est le Président de la Commission Régionale ou son représentant.

- Un Membre du Jury ne peut cumuler plus de deux fonctions.

MODALITES D'ATTRIBUTION

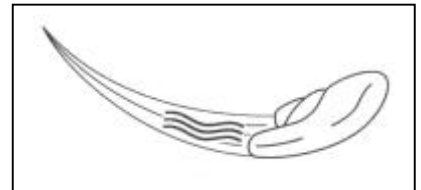
- - Pour être reçu, le candidat doit obtenir une moyenne de 10/20 respectivement aux épreuves théoriques, pratiques et pédagogiques. Une note inférieure à 6 est éliminatoire, sauf pour les épreuves de secours et sauvetage où la note minimale est de 10
- Chaque épreuve est notée sur 20 points.
- Le brevet est attribué sous l'égide de la Commission Régionale qui a la responsabilité :
 - De traiter les dossiers de candidature.
 - De conserver les feuilles de notes des candidats.
 - D'établir les brevets.
 - D'envoyer les bordereaux d'attribution d'examens à la Commission Nationale, avec les numéros de brevets attribués.
 - Le brevet est signé par le Président de la Commission Régionale et le Jury.

PREROGATIVES

- Valider les descentes sur le carnet du nageur.
- Encadrer des palanquées de 4 nageurs maximums titulaires du brevet **alevin** et /ou **truite** sur une rivière de classe III.
- Encadrer des palanquées de 5 nageurs maximums sur des torrents de classe inférieure ou égale à IV.
- Effectuer des baptêmes.
- Surveiller sous sa responsabilité des nageurs en séances d'aisance aquatique et de palmage en piscine
- Préparer les nageurs aux épreuves des flotteurs de bronze et d'argent.
- Attribuer le flotteur de bronze et d'argent.
- Participer au Jury d'examen du flotteur d'argent.
- Participer et assister au Jury d'examen d'initiateur.



MONITEUR FÉDÉRAL 1er DEGRÉ



Le symbole du certificat de Moniteur Fédéral 1er Degré N.E.V - F.F.E.S.S.M est représenté par le sigle ci-dessus.

CONDITIONS DE CANDIDATURE - DOSSIER

- Être âgé de 18 ans révolus le jour de l'examen.
- Être en possession de la licence F.F.E.S.S.M. de l'année.
- Être titulaire du flotteur d'or.
- Être titulaire du Certificat Fédéral de Premiers Secours ou d'un titre admis en équivalence.
- Être titulaire du brevet d'initiateur ou présenter une attestation de préformation avec avis du Responsable Formation Régional.
- Cette préformation est effectuée au sein d'une structure reconnue par la Commission Nationale de Nage en Eau Vive de la F.F.E.S.S.M et sous la responsabilité d'un cadre technique au moins breveté M.F.1.
- Elle doit comprendre au moins :
- 15 descentes d'encadrement de palanquée.
- 12 séances d'enseignement s'adressant à des élèves dont le niveau technique pourra aller du débutant au nageur préparant le flotteur d'or.
- Avoir un certificat médical de non contre indication à l'activité Nage en Eau Vive ou autre activité F F E S S M, délivré par un médecin fédéral ou un médecin diplômé de médecine du sport.
- Être présenté par son Club d'appartenance.
- Remplir le formulaire d'inscription à l'examen signé par le Président du club d'appartenance.
- Déposer le dossier auprès de la Commission Régionale concernée.

NATURE DES ÉPREUVES

L'examen de M.F.1. se déroule sur deux jours. Il est précédé d'un stage obligatoire de « mise au point » d'une durée de :

- Deux jours pour les titulaires du brevet d'initiateur.
- Cinq jours consécutifs ou par tranches de deux jours minimums, réparties au maximum sur un semestre pour les non titulaires du brevet d'initiateur.

☞ **THEORIQUES** (*coefficient 4*).

- 1 → - Le cadre institutionnel de la pratique et la Connaissance des instances et des règlements fédéraux N.E.V. (*écrit - coefficient 1*).
- 2 → - Connaissances élémentaires nécessaires pour la préparation et entraînement des nageurs à la compétition.
Préparations: physique, technique, tactique et psychologique hygiène sportive, diététique, récupération, soins (*écrit - coefficient 1*).
- 3 → - Connaissance sur l'environnement et le milieu de pratique (*écrit - coefficient 1*).
- 4 → - Organisation d'une descente (*écrit - coefficient 1*).

☛ **PRATIQUES** (*coefficient 3*).

- 1 → **Sécurité** (*coefficient 1*).
- Placer un dispositif de sécurité sur un passage sensible (rapide, seuil, déversoir ou enchaînement) et intervenir avec le gilet-harnais auprès d'un nageur.
- 2 → **Sauvetage** (*coefficient 2*).
- Aller récupérer un nageur en difficulté et le ramener à couple sur la rive.
- Assister un nageur en difficulté dans un rapide, puis sous un seuil.

☞ **PEDAGOGIQUES** (*coefficient 9*).

- 1 → **Encadrement d'une palanquée** (*coefficient 2*).
- Le candidat sur un parcours de classe IV occupe successivement les positions d'ouvreur et de serre-file.
- Le Jury contrôle ses qualités de leader, son esprit de groupe, sa notion de la sécurité, ses explications pour la reconnaissance d'un tronçon à franchir et ses capacités d'interventions sur des situations critiques.
- 2 → **Séance en milieu naturel** (*coefficient 3*).
- Le candidat doit mener deux séances ayant pour objectif l'apprentissage ou le perfectionnement d'un ou plusieurs exercices avec un groupe d'élèves.
- 3 → **Aisance aquatique** (*coefficient 1*).
- Le candidat doit animer une séance basée sur des exercices d'aisance aquatique.
- 4 → **Exposé théorique** (*coefficient 2*).
- Le candidat doit développer devant un groupe d'élèves, un sujet tiré préalablement au sort dans une liste établie par le Jury. Il dispose de 15 minutes pour préparer son exposé sans l'aide de document et de 20 minutes pour le développer.
- 5 → **Entretien avec le Jury** (*coefficient 1*).
- Evaluations sur les comportements pédagogiques du candidat tenus aux épreuves 2, 3 et 4. Le niveau des élèves mis en présence du candidat ira du débutant au nageur préparant le flotteur d'or.

JURY

- Le Jury est composé :
 - Du Président de la Commission Régionale ou de son représentant.
 - Du Responsable Formation Régional ou de son représentant (minimum M F 2).
 - D'un moniteur fédéral 2 pouvant être assisté de M F 1 selon le nombre de candidats.
- Le Président du Jury est le Président de la Commission Régionale ou son représentant.
Un Membre du Jury ne peut cumuler plus de deux fonctions.

MODALITES D'ATTRIBUTION

- Pour être reçu, le candidat doit obtenir une moyenne de 10/20 respectivement aux épreuves théoriques, pratiques et pédagogiques Une note inférieure à 6 est éliminatoire Chaque épreuve est notée sur 20 points.
- Le stage de préformation et l'examen sont sous la responsabilité de la Commission Régionale qui en informe la Commission Nationale un mois avant l'ouverture du stage par l'envoi d'un dossier comportant :

La liste du Jury d'examen.
Les dates de stage et d'examen.
Le site et le (s) torrent (s) pratiqué (s)

En retour, la Commission Nationale attribue ou non, un numéro d'agrément.

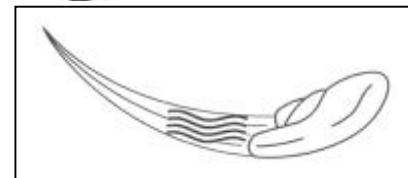
- La Commission Régionale à la charge :
 - De vérifier la conformité des dossiers des stagiaires et des candidats pour acceptation.
 - De conserver les P.V. d'examens des candidats.
 - D'envoyer les bordereaux d'attribution d'examens à la Commission Nationale, qui à la charge de numéroter et d'enregistrer les brevets.
 - D'établir les brevets.
- Le brevet est signé par le Président de la Commission Régionale et le Jury.
- Les brevets prénumérotés sont délivrés par la Commission Nationale.

PREROGATIVES

En plus de celles de l'initiateur, le M.F.1 peut :

- Encadrer des palanquées de 6 nageurs maximums sur des torrents de classes IV et plus.
- Assurer la préparation aux épreuves des flotteurs de nageurs et au brevet d'initiateur.
- Préparer des nageurs à la compétition.
- Participer aux Jurys d'examens des flotteurs de nageurs et de cadres techniques jusqu'au M F 1.

Il est conseillé de pratiquer un stage de recyclage au minimum tous les quatre ans.



MONITEUR FÉDÉRAL 2ème DEGRÉ

Le symbole du certificat de Moniteur Fédéral 2ème Degré N.E.V - F.F.E.S.S.M est représenté par le sigle ci-dessus.

CONDITIONS DE CANDIDATURE - DOSSIER

- Être en possession de la licence F.F.E.S.S.M. de l'année.
- Être titulaire du brevet de moniteur fédéral 1er degré depuis au moins 2 ans.
- Être titulaire du Certificat Fédéral de Premiers Secours ou d'un titre admis en équivalence.
- Avoir les attestations de participations aux Jurys d'au moins 5 examens pour les brevets de flotteur d'or ou d'initiateur.
- Avoir l'attestation d'une activité ou mention sur le carnet du nageur, de l'encadrement d'un club ou d'une base ou d'une école de nage en Eau Vive reconnue par la F.F.E.S.S.M.
- Avoir l'attestation du stage de « mise au point » avec mention favorable du responsable de ce stage.
- Avoir un certificat médical de non contre indication à l'activité Nage En Eau Vive ou autre activité F.F.E.S.S.M., délivré par un médecin fédéral ou un médecin diplômé de médecine du sport.
- Être présenté par le Président de la Région où il exerce son activité sur avis favorable du Responsable Formation Régional.
- Remplir le formulaire d'inscription à l'examen signé par le Président du club d'appartenance.
- Déposer le dossier auprès de la Commission Nationale.

NATURE DES ÉPREUVES

- L'examen de M.F.2 se déroule sur deux jours. Il est précédé d'un stage obligatoire de « **mise au point** » d'une durée de cinq jours.

☞ THEORIQUES (COEFFICIENT 6).

- 1 → - Notions d'anatomie et de physiologie appliquée à la N.E.V. (*coefficient 1 écrit*).
- 2 → - Connaissance et prévention des accidents spécifiques à la N.E.V. (*coefficient 2 écrit*).
- 3 → - La préparation à la compétition :
physiologie de l'effort, méthodes d'entraînement, diététique sportive, hygiène et soins du sportif (*coefficient 2 écrit*)
- 4 → - Réglementation, organisation et histoires Nationale et Internationale de la N.E.V. (*coefficient 1 oral*).

☞ **PRATIQUES (coefficient 6).**

1 → Slalom (*coefficient 2*).

- Le parcours sera tracé sur un torrent de classe IV minimum et comprendra entre 10 et 15 portes.
- Cette épreuve permettra une évaluation des capacités techniques et de l'aisance du candidat dans un temps maximum fixé par le Jury.

2 → N E V- Acrobatique (*coefficient 1*)

- Présenter un enchaînement de 3 figures pour atteindre un total minimum de 20 points
- soit la note de 10/20

3 → Techniques d'interventions et de sauvetage avec flotteur (*coefficient 2*).

4 → Maniement et utilisation des cordes (*coefficient 1*).

☞ **PEDAGOGIQUES (coefficient 6).**

1 → - Enseigner à de futurs moniteurs la façon de mener une séance d'initiation ou de perfectionnement s'adressant à un groupe d'élèves (*coefficient 2*).

2 → - Démontrer à de futurs moniteurs la façon d'exposer un sujet précis concernant la N.E.V, s'adressant à un groupe d'élèves. Le candidat dispose de 15 minutes pour préparer son exposé, sans document (*coefficient 2*).

3 → - S'entretenir avec le Jury sur la conception, la préparation et l'organisation d'un stage ou d'un cycle de formation de cadre.

Le thème de cet entretien est précisé au candidat par le Jury responsable (*coefficient 1*).

JURY

Le Jury est composé :

- Du Président de la Commission Nationale ou de son représentant.
- Du Responsable Formation National ou de son représentant (minimum Instructeur Régional).
- D'un Instructeur National ou de son représentant, pouvant être assisté par des Instructeurs Régionaux ou des moniteurs selon le nombre de candidats.
Le Président du Jury est le Président de la Commission Nationale ou son représentant.
Le Jury est désigné par la Commission Nationale.
- Un Membre du Jury ne peut cumuler plus de deux fonctions.

MODALITES D'ATTRIBUTION

- Pour être reçu, le candidat doit obtenir une moyenne de 10/20 respectivement aux épreuves théoriques, pratiques et pédagogiques. Toute note inférieure à 6 est éliminatoire, sauf pour les épreuves de sauvetage où la note minimale est de 10 Chaque épreuve est notée sur 20 points.
- Le stage de « mise au point » et l'examen sont organisés par la Commission Nationale qui a la charge :
 - De vérifier la conformité des dossiers des stagiaires et de les entériner.
 - De conserver les notes des candidats sur le P.V. d'examen.
 - D'établir les brevets numérotés et de les enregistrer.
- - Le brevet est signé par le Président de la Commission Nationale et le Jury.
- - Les brevets prénumérotés sont délivrés par la Commission Nationale.

PREROGATIVES

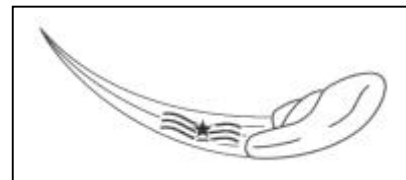
En plus de celles du M.F.1, le M.F.2 peut :

- Assurer la Direction Technique des clubs et des écoles N.E.V - F.F.E.S.S.M.
- Préparer des nageurs au brevet de M.F.1.
- Signer les attestations de séances d'encadrement et d'enseignement préparatoire au M.F.1.
- Participer aux Jurys d'examens des flotteurs de nageurs et de cadres techniques jusqu'au M.F.1.

Il est conseillé de pratiquer un stage de recyclage au minimum tous les quatre ans.



INSTRUCTEUR RÉGIONAL



Le symbole du certificat d'Instructeur Régional N.E.V - F.F.E.S.S.M est représenté par le sigle ci-dessus.

CONDITIONS DE CANDIDATURE - DOSSIER

- Être en possession de la licence F.F.E.S.S.M. de l'année.
- Être titulaire du brevet de M.F.2 depuis au moins 2 ans.
- Avoir des attestations de participations ou des participations inscrites sur le carnet du nageur durant les trois années précédant l'entrée en formation.
- Participer à la Direction de deux stages de formation de flotteur d'or et au Jury d'examen, à l'encadrement d'un stage de « mise au point M.F.1 » et à l'examen.
- Avoir un certificat médical de non contre indication à l'activité Nage En Eau Vive ou autre activité F.F.E.S.S.M., délivré par un médecin fédéral ou un médecin diplômé de médecine du sport.
- Être proposé à la Commission Nationale par la Commission Régionale où l'on exerce son activité sur avis favorable du Responsable Formation Régional comme Instructeur Régional stagiaire.
- Être parrainé par deux Instructeurs en activité.
- Déposer le dossier auprès de la Commission Nationale.

NATURE DES ÉPREUVES

STAGE PRATIQUE :

- - Sous la responsabilité d'un Instructeur National, il doit participer en qualité d'Adjoint au Directeur de stage, à la conception, l'organisation et l'encadrement d'un stage de « mise au point M.F.1 » et à l'examen.
- - Ce stage probatoire a pour objectif de développer, mais aussi d'évaluer les capacités de cadre de haut niveau du futur Instructeur Régional.

☞ **MEMOIRE :**

- - Le candidat devra soutenir un mémoire. Le sujet lui sera communiqué six mois avant l'examen.
- Un exemplaire devra être adressé à chaque Membre du Jury qui devra déterminer après lecture du manuscrit, si le candidat est admissible à l'épreuve orale. Dans l'affirmative, l'Instructeur Régional stagiaire recevra une convocation.
- - La soutenance se déroulera en deux parties :
 - Un exposé préliminaire.
 - Un entretien avec le Jury.

JURY

- La nomination des Instructeurs Régionaux est sous l'égide de la Commission Régionale.

Elle désigne le Jury, composé :

- Du Président de la Commission Régionale ou de son représentant.
 - Du Responsable Formation National ou de son représentant (minimum Instructeur National).
 - De l'Instructeur National responsable de la formation du candidat.
- Le Président de la Commission Nationale ou son représentant participent aux délibérations.
Le Président du Jury est le Président de la Commission Régionale ou son représentant.

MODALITES D'ATTRIBUTION

- Pour être reçu, le candidat doit :
 - Avoir un rapport de fin de stage pratique favorable.
 - Être admissible à l'oral.
 - Obtenir une note d'au moins 12/20 lors de la soutenance du mémoire.
 - Le dossier doit être entériné par le Comité Directeur Régional.
- - Le brevet est signé par le Président du Comité Régional et le Jury.
La nomination définitive est entérinée par le Comité Directeur Régional F.F.E.S.S.M. sur proposition du Président de la Commission Régionale.
- Les brevets prénumérotés sont délivrés par la Commission Nationale.

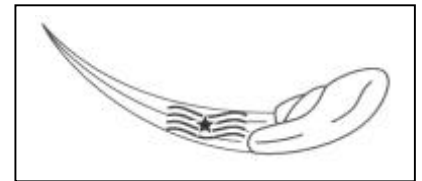
PREROGATIVES

En plus de celles du M.F.2, l'Instructeur Régional peut.

- Être nommé à la fonction de Responsable Formation Régional.
- Être nommé à la fonction de Responsable Formation National.
- Représenter le Responsable Formation Régional à la demande de celui-ci.
- Assurer la direction des stages de M.F.1.
- Participer aux Jurys d'examens de nageurs et de cadres techniques jusqu'au M.F.2.



INSTRUCTEUR NATIONAL



Le symbole du certificat d'Instructeur National N.E.V - F.F.E.S.S.M est représenté par le sigle ci-dessus.

CONDITIONS DE CANDIDATURE - DOSSIER

- Être en possession de la licence F.F.E.S.S.M. de l'année.
- Être titulaire du brevet d'Instructeur Régional depuis au moins 3 ans.
- Au cours des trois années précédant le dépôt de candidature avoir, dirigé un stage « mise au point M.F.1 »
- Participé à l'encadrement de 2 stages M.F.2. et à 2 Jury d'examens M.F.2.
- Avoir un certificat médical de non contre indication à l'activité Nage En Eau Vive, ou autre activité F.F.E.S.S.M., délivré par un médecin fédéral ou un médecin diplômé de médecine du sport.
- Être proposé à la Commission Nationale « Instructeur National Stagiaire » par le collège des Instructeurs et des Responsables Formations Régionaux.
- Être parrainé par deux Instructeurs Nationaux en activité.
- Déposer le dossier auprès de la Commission Nationale.

NATURE DES ÉPREUVES

☞ STAGE PRATIQUE

- Sous la responsabilité d'un Instructeur National, il doit participer à la conception, l'organisation et l'encadrement d'un stage de « mise au point M.F.2 » et à l'examen.
- Ce stage probatoire a pour objectif de développer, mais aussi d'évaluer les capacités de cadre de haut niveau du futur Instructeur National.

☞ **MEMOIRE :**

- Le candidat devra soutenir un mémoire. Le sujet qu'il choisira lui-même, sera soumis à l'approbation de la Commission Nationale. Il dispose d'une année pour mener à bien ses travaux.
- Un exemplaire devra être adressé à chaque Membre du Jury qui devra déterminer après lecture du manuscrit, si le candidat est admissible à l'épreuve orale. Dans l'affirmative, l'Instructeur National stagiaire recevra une convocation.
- La soutenance se déroulera en deux parties :
 - Un exposé préliminaire.
 - Un entretien avec le Jury.

JURY

La nomination des Instructeurs Nationaux est sous l'égide de la Commission Nationale.

Le Jury est composé :

- Du Président de la Commission Nationale ou de son représentant.
- Du Responsable Formation National ou de son représentant (minimum Instructeur National).
- De l'Instructeur National responsable de la formation du candidat.

Le Président du Jury est le Président de la Commission Nationale ou son représentant.

MODALITES D'ATTRIBUTION

☞ Pour être reçu, le candidat doit :

- Avoir un rapport de fin de stage pratique favorable.
 - Être admissible à l'oral.
 - Obtenir une note d'au moins 12/20 lors de la soutenance du mémoire.
 - Le dossier doit être entériné par le Comité Directeur National.(F F E S S M)
- Les brevets prénumérotés sont délivrés par la Commission Nationale.

☞ Le brevet est signé par le Président de la F.F.E.S.S.M. et le Jury.

La nomination définitive est entérinée par le Comité Directeur National F.F.E.S.S.M. sur proposition du Président de la Commission Nationale.

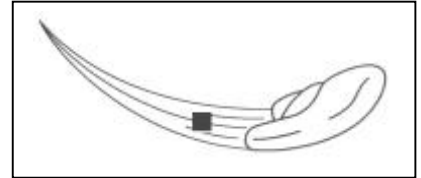
PREROGATIVES

En plus de celles de l'Instructeur Régional, l'Instructeur National peut :

- Être nommé aux fonctions de Responsable Formation National par la Commission Nationale.
- Représenter le Responsable Formation National.
- Assurer la direction des stages de M.F.2.
- Participer à la formation d'Instructeur Régional.
- Assurer l'évolution technique et pédagogique de la nage en Eau-Vive, en œuvrant au sein du collège des Instructeurs.



JUGE DE SLALOM



Le symbole du certificat de Juge de Slalom N.E.V - F.F.E.S.S.M est représenté par le sigle ci-dessus.

CONDITIONS DE CANDIDATURE - DOSSIER :

Des certificats de juges de slalom sont délivrés afin de préparer et reconnaître, officiellement, les compétences des candidats à juger un slalom.

- Être âgé de 18 ans révolus le jour de l'examen.
- Être présenté par un club affilié F.F.E.S.S.M.

NATURE DES EPREUVES :

THEORIQUES (*coefficient 5*).

- 1 - Connaissance des règlements slalom (*écrit - coefficient 2*).
- 2 - Explication sur les franchissements des portes (*oral - coefficient 2*).
- 3 - Prérogatives (*oral - coefficient 1*).

PRATIQUES (*coefficient 5*).

- 1 - Mise en pratique sur un parcours de slalom.

APTITUDE GENERALE

Appréciation globale du Jury sur les capacités à juger un slalom.

JURY.

Le Jury est composé :

- Du Responsable Compétition National ou de son représentant
- D'un ou plusieurs Commissaires de course.
- Le président du Jury est le Responsable de la Compétition National ou son représentant.
- Un membre du Jury ne peut cumuler plus de deux fonctions.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION.

Pour être reçu, le candidat doit obtenir une moyenne de 10/20 à toutes les épreuves et une appréciation favorable à l'aptitude générale.

Le certificat est attribué par la Commission Nationale qui a la responsabilité de :

- Établir les certificats numérotés et les enregistrer.

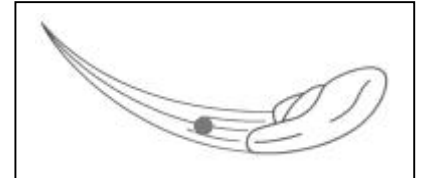
Le certificat est signé par le Président de la Commission Nationale et le Président du Jury.

PRÉROGATIVES.

- Avoir une parfaite connaissance de la réglementation de cette épreuve.
- Juger le passage des portes d'un parcours de slalom.



JUGE N.E.V - ACROBATIQUE



Le symbole du certificat de Juge N.E.V. Acrobatique N.E.V - F.F.E.S.S.M est représenté par le sigle ci-dessus.

CONDITIONS DE CANDIDATURE - DOSSIER :

Des certificats de juges de nage acrobatique sont délivrés afin de préparer et reconnaître, officiellement les compétences des candidats à juger des figures.

- Être présenté par un club affilié F.F.E.S.S.M
- Être âgé de 18 ans révolus le jour de l'examen.

NATURE DES EPREUVES :

THEORIQUES (*coefficient 5*).

- 1 - Connaissance des règlements de nage acrobatique (*écrit - coefficient 2*).
- 2 - Explication sur les différentes figures (*oral - coefficient 2*).
- 3 - Prérogatives (*oral - coefficient 1*).

PRATIQUES (*coefficient 5*).

- 1 - Mise en pratique sur un parcours de nage acrobatique.

APTITUDE GENERALE

Appréciation globale du Jury sur les capacités à juger un parcours de nage acrobatique.

JURY.

Le Jury est composé :

- Du Responsable Compétition National ou de son représentant.
- D'un ou plusieurs Commissaires de course.
- Le Président du Jury est le Responsable de la Compétition National ou son représentant.
Un membre du Jury ne peut cumuler plus de deux fonctions.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION.

Pour être reçu, le candidat doit obtenir une moyenne de 10/20 à toutes les épreuves et une appréciation favorable à l'aptitude générale.

Le certificat est attribué par la Commission Nationale qui a la responsabilité de :

- Établir les certificats numérotés et les enregistrer.

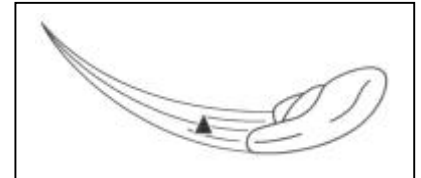
Le certificat est signé par le Président de la Commission Nationale et le Président du Jury.

PRÉROGATIVES.

- Avoir une parfaite connaissance de la réglementation de cette épreuve.
- Juger des figures de nage acrobatique.



COMMISSAIRE DE COURSE



Le symbole du certificat de Commissaire de Course N.E.V - F.F.E.S.S.M est représenté par le sigle ci-dessus.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être en possession de la licence F.F.E.S.S.M. de l'année.
- Être âgé de 18 ans révolus le jour de l'examen.
- Être titulaire du flotteur d'argent.
- Être présenté par un club affilié F.F.E.S.S.M.
- Posséder les certificats de Juge de Slalom et/ ou de Juge N.E.V acrobatique.

NATURE DES EPREUVES :

THEORIQUES (*coefficient 5*).

- 1 - Connaissance des règlements fédéraux (*écrit - coefficient 2*).
- 2 - Organisation d'une compétition (*oral - coefficient 2*).
- 3 - Prérogatives d'un Commissaire de course (*oral - coefficient 1*).

PRATIQUES (*coefficient 5*).

- 1 - Connaissance du torrent (*coefficient 2*).
- 2 - Tracé d'un parcours de slalom, découpage en zones et mise en place des Juges de slalom et de Juges N E V acrobatique (*coefficient 2*).
- 3 - Explication de cotation de différentes figures acrobatiques (*coefficient 2*).

PEDAGOGIQUES (*coefficient 6*).

- 1 - Commentaire sur le franchissement des portes d'un concurrent avec relevé des fautes ou évolution de N E V acrobatique. (*coefficient 3*).
- 2 - Consignes à des Juges de slalom ou à des Juges N E V acrobatique avant une épreuve (*coefficient 2*).

APTITUDE GENERALE

- Appréciation globale du Jury sur les capacités d'exercice de la fonction de commissaire de course par le candidat.
- Participation satisfaisante comme Juge de Slalom sur au moins 4 slaloms nationaux validés sur le carnet du nageur ou sur une feuille d'attestation, signée du Commissaire Fédéral, pour chaque épreuve.
- Participer à 2 jury de Juges de Slalom
- Assister un Directeur de course lors d'une épreuve de descente.

JURY.

Le Jury est composé :

- Du Président de la Commission Nationale ou de son représentant.
- Du Responsable Compétition National ou de son représentant.
- D'un ou plusieurs Commissaires de course.
Le Président du Jury est le Président de la Commission Nationale ou son représentant.
- Un membre du Jury ne peut cumuler plus de deux fonctions.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION.

Pour être reçu, le candidat doit obtenir une moyenne de 10/20 à toutes les épreuves et une appréciation favorable à l'aptitude générale.

Le certificat est attribué par la Commission Nationale qui a la responsabilité de :

- Établir les certificats numérotés et les enregistrer.

Le certificat est signé par le Président de la Commission Nationale et le Président du Jury.

PRÉROGATIVES.

- Représenter le Responsable Compétition National.
- Être directeur de course.
- Être traceur, Juge de slalom, Juge de N.E.V. acrobatique, Juge au départ ou à l'arrivée.
- Participer à un jury d'examen de Commissaire de course.
- Former des Juges de Slalom et des Juges de N E V acrobatique.
- Établir les P.V des compétitions.